

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO,
société dûment constituée, ayant sa principale
place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les
ville et district de Montréal, province de Québec,

No. R-3942-2015

(ci-après «Gaz Métro»),

AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITE
(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je soussigné, **JACQUES MARTIN**, faisant affaires au 1717, rue du Havre, à Montréal, district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis Directeur, Technologies de l'information chez Gaz Métro;
2. J'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
3. Gaz Métro dépose ce jour ses réponses à la demande de renseignements n° 1 de la Régie, lesquelles contiennent notamment, aux réponses aux questions 2.1 et 3.1 à 3.3, des informations concernant les paiements à verser à l'éditeur-intégrateur Blackstone et son offre commerciale (« Informations Confidentielles »);
4. Or, je suis informé que Blackstone requiert que ces Informations Confidentielles ne soient pas divulguées publiquement puisque qu'elles ne sont pas connues de ses concurrents ou de sa clientèle actuelle ou potentielle;
5. Ainsi, la divulgation publique des Informations Confidentielles est susceptible de causer préjudice à Blackstone;
6. Dans cette mesure, Gaz Métro est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité des informations caviardées contenues aux réponses aux questions 2.1 et 3.1 à 3.3 de la pièce Gaz Métro-2, Document 1, et ce, pour une durée indéterminée;
7. Tous les faits allégués dans le présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ, à Montréal, le 9 octobre 2015.

(s) Jacques Martin

JACQUES MARTIN

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
à Montréal, ce 9^e jour d'octobre 2015

(s) Mélanie Beauvais, 181625

Commissaire à l'assermentation pour
tous les districts judiciaires du Québec